

Robert Nicolai.

Linéament (extrait de l'introduction à *Leçons d'Afrique : Filiations, ruptures et reconstitutions des langues ; un Hommage à Gabriel Manessy*),

Peeters, pp. 21-39, Paris.

Il y a certainement bien des façons de présenter l'œuvre de Gabriel Manessy. En première approximation, on peut toujours penser à «l'Africaniste», au «Spécialiste du voltaïque», au «Comparatiste» et, reprenant Jean Doneux, dire «*que son œuvre de comparatiste sur le groupe voltaïque restera comme une entreprise considérable et à plus d'un titre exemplaire*». L'intérêt pour l'étude généalogique du groupe voltaïque est en effet l'une de ses constantes, qui le conduira à publier en 1970¹ un premier essai d'application de la méthode comparative historique au gurunsi. Cet intérêt ne se tarira jamais ainsi que l'attestent ses tous derniers écrits, publiés en 1996 dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* et dans *Afrika und Übersee*. C'est aussi une réalité que, sans ostentation mais avec une maîtrise remarquable, il su montrer ce que l'on pouvait faire par l'application stricte de la méthode comparative traditionnelle pour rendre compte de la généalogie de certaines familles de langues africaines. Délimitant en cela, à la fois l'intérêt et les limites de cette méthode dans l'étude des langues sans traditions écrites.

Mais il est permis également de penser au «Spécialiste du 'français d'Afrique'». Celui dont les travaux commencés en 1974 en collaboration avec le psychosociologue Paul Wald, ont donné lieu à d'importantes enquêtes linguistiques et sociolinguistiques et ont cristallisé les activités de nombreux chercheurs et doctorants dans le cadre du *Centre d'étude des Plurilinguismes* ; puis plus tard, dans l'équipe «*Modes d'appropriation langagière*» de l'URA 1235 du CNRS. A cette époque-là, ce qui était en question c'était l'appréhension des registres linguistiques du français d'Afrique et des évolutions socioculturelles impliquées par les communautés concernées par son utilisation. Les pertinences retenues n'étaient pas seulement linguistiques mais aussi ethnolinguistiques et psychosociales. On parlait, *a priori*, de créolisation, de pidginisation et de mutation de registres, retenant la leçon du terrain tout en se situant, par 'position

¹ Cf. Manessy, G., 1970. *Les langues gurunsi. Essai d'application de la méthode comparative historique à un groupe de langues voltaïques*, Paris.

méthodologique' loin de toute proposition descriptive et classificatoire *a priori* en variétés linguistiques. A l'écart donc de toute description étroitement différentielle référée à des cadres préconçus.

Cela introduit très simplement à une troisième saisie, celle du « Spécialiste des langues créoles ». Et là, avec ses connaissances de linguiste africaniste et de sociolinguiste attentif aux formations langagières émergentes, G. Manessy cherchait à comprendre les spécificités et les modalités qui ont présidé à la constitution de ces idiomes. Parti de notions somme toute simplistes de créolisation et de pidginisation, élaborées au tout début des années '70², il aboutissait dans les années '90 à des réflexions sur lesquelles on reviendra, concernant les processus d'appropriation et les restructurations cognitives qui se manifestent dans l'élaboration des langues et dans leur transformation. Donc, trois clichés : l'Africaniste, le Sociolinguiste et le Créoliste.

C'est une vision possible mais ce n'est pourtant pas celle que je choisirai ici, préférant privilégier une autre vue, plus détachée des « terrains » dont elle s'est cependant nourrie. Emerge alors l'image, plus générale, d'un linguiste attentif aux faits de langues au sens où G. Dumézil et E. Benveniste méritaient ces qualificatifs. Dans cette vision-là ce qui pourrait sembler dériver de conjonctions d'opportunité, ce qui pouvait parfois n'apparaître que la contingence des contraintes liées à un lieu particulier d'enquête prend une toute autre dimension.

Je n'aurai pas la prétention de donner quelque fil rouge mais seulement le désir de poser certaines questions et de présenter certaines notions que G. Manessy a conceptualisées, certaines « façons de voir », afin d'en souligner l'originalité. Cela me paraît important pour appréhender la cohérence d'une œuvre, dans toute sa dimension généraliste.

DE LA « TRANSMISSION DE LA TRADITION » AUX « CONTRAINTES ANTHROPOLOGIQUES »

Qu'est-ce qui, dans l'œuvre de Manessy, permet de faire le lien entre les travaux comparatistes sur la généalogie du voltaïque et ceux concernant le français d'Afrique et les créoles ? Et y a-t-il un lien ? Quel rapport entre sa tentative de reconstruction du passé dans le modèle arborescent et son analyse des constitutions normatives des formes langagières susceptibles d'introduire à des formes renouvelées de

² Cf. Hymes, D., (ed.), 1971. *Pidginization and Creolization of Languages*, Cambridge.

langue ? Il est clair qu'il a conduit son approche dans un double mouvement. Appliquant tout d'abord les principes de la méthode comparative classique au domaine des langues voltaïques³ il présupposait bien évidemment qu'un « *patrimoine culturel* », « *fondement du lien généalogique* », avait été véhiculé sans rupture jusqu'aux communautés actuelles. Parallèlement, il étudiait différents contextes d'appropriation linguistique et langagière pour appréhender à travers l'analyse de communautés en situation de rupture, la façon dont se constituent les représentations langagières et linguistiques en tant que normes et les représentations de la langue en tant qu'entités symboliques. Et cette saisie des processus à l'œuvre dans l'appropriation de la langue par des communautés émergentes va le conduire, *a posteriori*, à confirmer avec d'autant plus de force la pertinence de la continuité de la transmission de la tradition au sens de A. Meillet ; à moins que, ayant retenu cette leçon que « *dès que la langue cesse d'être le véhicule d'une tradition, la notion de filiation perd toute pertinence* », ce ne soit initialement la conscience aiguë de ce qu'implique la « *transmission de la tradition* » qui l'ait entraîné vers d'autres chemins qu'il a si bien su parcourir.

Il était le premier à distinguer les domaines. C'est ainsi qu'après avoir souligné l'intérêt des notions de pidginisation et de créolisation pour l'interprétation historique de certains faits de géographie linguistique (1995 : 109-113), il remarque qu'elles :

posent, sur le plan théorique, un problème embarrassant au comparatiste [car] le travail de reconstruction [...] est fondé sur l'hypothèse d'une tradition linguistique, et donc socioculturelle, continue. Dès lors que l'on admet qu'une rupture de cette tradition peut provoquer un remaniement du modèle initial, toute possibilité de reconstituer celui-ci est exclue si l'on ne dispose de documents attestant l'état de langue antérieur à la pidginisation.

Et, sans pour autant considérer qu'on soit dans l'impossibilité de démontrer la parenté généalogique des langues qui ne se fonde que sur l'examen de leur expression, il retient que :

l'institution de sous-groupes dominés par des « nœuds » de l'arbre généalogique devient impossible, puisque ces groupements sont précisément fondés sur la constatation de changements partiels dans la tradition linguistique, d'innovations

³ Cf. Manessy, G., 1979. *Contribution à la classification généalogique des langues voltaïques*, Paris.

et précise encore :

le fait qu'une langue dont l'appartenance génétique est certaine demeure « inclassable » au sein de la famille dont elle est issue ne signifie pas nécessairement qu'elle est l'ultime survivante d'une lignée disparue ; elle peut aussi être la forme actuelle d'une variété jadis pidginisée.

C'est peut-être dans son tout dernier écrit sur « *les contraintes anthropologiques de la créolisation* »⁴ que l'on trouve des éléments de réponse, plus particulièrement dans le dernier état de sa réflexion sur les phénomènes d'appropriation, la constitution de normes endogènes et l'élaboration sémantactique. Toutes approches qui s'appuient sur la considération très concrète de la réalité anthropologique des communautés étudiées.

Ainsi, à l'écart de toute dérive idéologique, la réflexion documentée qu'il conduit sur la tradition et la réalité de l'esclavage en Afrique l'entraînera à considérer cette condition dans toute sa dimension anthropologique et sociale. Et à chercher à comprendre ce que cela implique du point de vue linguistique.

Remarquant qu'on ne trouve aux Caraïbes nulle trace d'un pidgin comparable au Tok Pisin ou au bhojpuri, il note que les recrutés du Pacifique et ceux des Indes (1996 : 65) étaient « des engagés, c'est-à-dire des gens de condition le plus souvent misérable, mais soumis aux contraintes d'un contrat temporaire » tandis que « l'esclavage à vie est une tout autre affaire ».⁵ Finalement, c'est la préhension sans concessions et sans faux-semblants de ce contexte culturel qui lui permettra de revenir sur la question de l'africanité des créoles. Il dira (1996 : 69) que :

La mise en esclavage équivalait à une transmutation analogue dans son principe à celle que procuraient les initiations : les choses familières changeaient de signification et le monde de contenu.

Puis soulignera que (1996 : 70) :

la rupture des attaches sociales, si elle a déterminé leur comportement, n'a miraculeusement pas effacé leur acquis culturel [...]. Cet acquis inconscient nourrissait leur vie durant, leur mémoire motrice, leur habitus corporel et leur manière de concevoir les choses.

⁴ Celui-là qui sert ici même de thème à la contribution de R. Chaudenson : « Une dernière conversation... ».

⁵ Et sur ce point il ne s'en tient pas aux conventions reçues, constatant que « l'esclavage est attesté en Afrique sahélienne au moins depuis les premiers contacts de cette région avec la civilisation méditerranéenne islamique » et que la plupart des captifs « traités » par les Européens savaient ce qu'était l'esclavage ou du moins s'en faisaient une certaine idée. Tout en remarquant (1996 : 67) dans le même temps que « de telles évaluations doivent être considérées avec précaution car elles ont servi d'argument aux défenseurs de l'esclavagisme ».

Faisant référence à la notion de *commun African element* chez W. Rodney⁶, il conclura :

Nous pensons que ce *commun African element* a fait que les créoles soient autre chose que des variantes régionales du français, de l'anglais, du portugais ou du néerlandais, et plus généralement que la synthèse des structures économiques, sociales et politiques importées d'Europe avec l'apport cognitif, affectif et pragmatique des anciens captifs est l'amorce de la créolisation.

Je voudrais voir ici le lien.

Ce qui fait que les créoles ne sont pas des variantes régionales des langues de base c'est bien la «*rupture dans la tradition*», culturellement intériorisée, reconnue et admise de fait par les populations d'esclaves. Sur un autre registre, cela nous aide à comprendre ce que l'on peut entendre par cette exigence qu'il a constamment retenue concernant la «*continuité de la transmission de la tradition*» comme cadre référentiel de l'étude généalogique des langues. Exigence qui est loin d'être comprise et partagée par tous les linguistes comparatistes, soit parce qu'ils travaillent dans un domaine linguistique où ce type de question ne se pose guère, soit parce qu'ils ne retiennent de l'approche comparative que la «*mécanique*» de la modélisation arborescente. Parallèlement c'est probablement cette même attention aux effets de la rupture de la transmission de la tradition, dont l'univers plantocratique a fourni un exemple évident, qui aura contribué à lui permettre d'isoler la notion de sémantaxe. L'élaboration sémantactique est en effet la concrétisation d'une rupture.

Le lien est maintenant établi entre d'une part la dimension anthropologique et culturelle et d'autre part la dimension cognitive sous-jacente de toute réélaboration linguistique. De la reconnaissance du «*patrimoine culturel*» «*fondement du lien généalogique*» à celui des processus de vernacularisation, de créolisation et de l'élaboration sémantactique, la passerelle est posée.

Maintenant, afin d'en souligner l'originalité, il ne me paraît pas inutile de présenter certaines de ces notions que G. Manessy a conceptualisées. Pour cela, le mieux sera peut-être, autant que faire se peut, de lui laisser la parole. Je ne me placerai donc que pour la mise en perspective.

PIDGINISATION ET CREOLISATION

La première contribution de Manessy sur ce thème «*Pidgin et créole ; pidginisation et créolisation*» date de 1975⁷, dans le *Bulletin du Centre d'étude des Plurilinguismes* qu'il avait récemment créé, suivie à

⁶ Il cite Rodney, W., 1975. Africa in Europe and the America, in : *The Cambridge History of Africa*, Cambridge, University press, vol. 4 : 619.

⁷ 1975. Bull. du CEP 2, 2-14 ; repris, in : Manessy, G., 1995 : 22-32.

un an d'écart d'un autre texte « Créolisation et français régionaux » publié dans le même Bulletin⁸.

Se référant à W. Samarin et soulignant sa dette envers l'ouvrage de D. Hymes, il entreprend un travail de clarification des termes et des concepts (1995 : 22)⁹ :

Nous entendons par pidginisation, comme Samarin lui-même l'ensemble des modifications que subit une langue du fait qu'elle est employée par des interlocuteurs qui l'utilisent, les unes et les autres, comme langue seconde dans des situations telles que :

- a) le contenu possible de l'information échangée soit dans une large mesure délimité par les circonstances mêmes de l'échange ;
- b) à l'intérieur de ce cadre, la langue assume de façon presque exclusive, la fonction de communication, sans que se pose le problème du choix des registres [...] ;
- c) la référence au bon usage s'estompe : les interlocuteurs se soucient moins de bien se parler que de bien se comprendre.

Il précise le lien entre pidginisation et 'langue véhiculaire' plutôt qu'entre pidginisation et 'pidgin' et, s'inspirant de D. Hymes, il décrit le processus de « pidginisation » au travers de trois fonctions : l'adaptation, la simplification externe et la réduction interne.

Revenant ensuite sur la question de ce que l'on entend généralement par pidgin et la discutant (1995 : 27-30), il remarque que sa généralité ne lui permet pas de mettre en évidence les caractéristiques qui opposent les pidgins aux variétés véhiculaires, soit « la pidginisation poussée à l'extrême » et « l'hybridité », puis résume (1995 : 30) :

nous ferions volontiers nôtre la définition de Hymes (1971 : 84) : « *Pidginization* is that complex process of sociolinguistic change comprising reduction in inner form, with convergence, in the context of restriction in use. A *pidgin* is a result of such a process that has achieved autonomy as a norm », sous cette réserve que la *pidginisation* ne nous paraît pas être le seul mode possible de formation des pidgins. La stabilisation d'un « compromis linguistique » pourrait en être un autre.

Quant en ce qui concerne les créoles et la créolisation, il souligne que (1995 : 32) :

⁸ 1976. Bull. du CEP 4, 1-10 ; repris, in : Wald, P. & Manessy, G. (1979 : 15-24) puis, in : Manessy, G. , 1995 : 33-41.

⁹ Bien que mentionnant, pour des raisons de perspective, les références des premières publications, en particulier dans le Bulletin du CEP, je fournis celles de « *Créoles, pidgins et variétés véhiculaires* » ; en effet, la production « artisanale » du *Bulletin du CEP* ne permet pas de retrouver aisément les sources citées, à la différence du recueil de 1995.

s'il est vrai, par définition, que tout créole résulte de la créolisation d'un parler non vernaculaire (car c'est précisément cette genèse qui distingue le créole d'un idiome « normal »), il n'est pas vrai que toute créolisation aboutisse à la formation d'un créole. Nous retrouvons ici une distinction analogue à celle qui a été établie entre pidgin et variété pidginisée. Un créole, comme un pidgin, n'est tel que dans la mesure où il a accédé à l'autonomie, où il est regardé comme indépendant de toute norme extérieure.

Concluant enfin que, « d'une manière générale », le problème n'est plus à ce niveau d'ordre linguistique, mais d'ordre sociolinguistique.

L'année suivante, partant de la définition de D. Hymes, il précisera encore le rapport entre pidginisation et créolisation et montrera qu'il faut éviter par une saisie naïve du couple que forment ces deux termes d'appréhender l'un comme l'exact contraire de l'autre.

Son analyse s'appuie sur quelques constats empiriques : la réduction n'est pas une simple opération de soustraction car elle implique une restructuration en conséquence (1995 : 34) :

Si l'on admet que toute pidginisation implique une restructuration, il devient difficile de considérer la créolisation comme la simple image inversée de celle-là, puisque l'une et l'autre impliquent un remaniement du système linguistique d'origine.

Le critère utile pour la distinction est alors :

celui de l'orientation du processus. La pidginisation tend à rendre la langue plus fonctionnelle [...], c'est-à-dire à en accroître l'efficacité en tant qu'instrument de communication, aux dépens des autres fonctions normalement imparties au langage...

Quant à la créolisation, il remarque qu'elle est souvent conçue comme une « complexification » et une « expansion ». Mais pour lui (1995 : 36) :

complexification et expansion n'ont rien à faire avec la fonction référentielle. Elles ne se développent pas pour que les gens se comprennent mieux, mais parce qu'ils se comprennent mieux. Pour les membres d'une communauté, les situations de la vie courante ne comportent qu'un nombre limité de significations possibles. La fonction référentielle ne s'exerce pas pour eux de la même dans les mêmes conditions qu'entre des interlocuteurs étrangers ; elle procède par allusions partiellement implicites à un système de signifiés communs.

Il synthétise ainsi ce en quoi consiste la créolisation :

la multiplication d'indices à signification métalinguistique, au niveau de la forme externe comme à celui de la forme interne.

Enfin, présentant un nombre important de faits empiriques il approfondira encore (1977)¹⁰ son étude formelle de la pidginisation, concluant (1995 : 83) :

Il paraît probable que l'explicitation des contrastes dans la chaîne parlée, la stabilisation de la forme des constituants de l'énoncé, l'univocité paradigmatique et syntagmatique, la grammaticalisation de l'ordre des mots, l'élimination des contraintes arbitraires, la simplification de la forme du contenu compensée par le recours à des expressions discursives où le vocabulaire joue un rôle prédominant sont propres à faciliter l'encodage et le décodage du message [...], donc à rendre plus aisée l'intercompréhension et à conférer à la variété pidginisée « une forme qui est une réponse adéquate aux besoins de communication imposés par la situation » (Houis, 1971 : 159).

Il remarque encore que (84) :

l'efficacité pratique des variétés pidginisées pourrait résulter de la combinaison de trois propriétés corrélatives : leur simplicité, ou plus exactement leur étroite adéquation à la fonction référentielle, leur neutralité, c'est-à-dire le fait que leur emploi ne suscite habituellement aucune catégorisation ni aucun jugement de valeur, et leur adéquation à ce que pourraient être certaines des structures élémentaires du langage humain.

Contexte

C'est probablement à cette époque-là que les recherches sur le français d'Afrique qu'il avait initiées prennent une dimension psychosociale, confortée sans aucun doute dans cette direction par la participation de Paul Wald. C'est aussi à cette même époque que, pour des raisons institutionnelles évidentes dans le milieu français de la recherche, les questions « en suspens » sont cristallisées autour d'un projet conduit en collaboration avec Robert Pagès et Paul Wald, intitulé « *Registres linguistiques et évolution socioculturelle : phénomènes linguistiques, ethnolinguistiques et psychosociaux* »¹¹. Introduisant de fait une réflexion interdisciplinaire, qui se poursuivra ensuite autour d'un projet¹² intitulé « *Connotations socioculturelles du français en Afrique Noire en rapport avec les langues africaines à fonction véhiculaire* ».

¹⁰ 1977. Processes of Pidginization in African Languages, in : A. Valdman (ed.), *Pidgin and Creole Linguistics*, Bloomington : Indiana University Press. 139-154.

¹¹ 1978. (avec Pagès, R. & Wald, P.) *Registres linguistiques et évolution socioculturelle : phénomènes linguistiques, ethnolinguistiques et psychosociaux* (créolisation, pidginisation et mutation de registres), in : *Bulletin du Centre d'études des plurilinguismes* 5 : 35-43.

¹² Le rapport de l'« Action thématique programmée » (ATP) du CNRS « *Linguistique générale* » A1 1565 qui rend compte des résultats de cette recherche a été présenté en 1980.

La problématique portera sur l'étude des processus de changement sociolinguistiques mais sans les limiter aux « situations multilingues reconnues comme telles par les locuteurs, en prenant en compte, à travers une typologie des modalités de changement, les mécanismes généraux de la différenciation sociale des parlars ». La porte était dès lors ouverte vers une approche plus générale de ces processus qui (1978 : 37) :

caractérisent des langues en passe de devenir porteuses de nouvelles identités (pas forcément ethniques !) et devant remplir ainsi de nouvelles exigences d'identification et d'expressivité, outre leur fonction référentielle.

La réflexion sur les processus de vernacularisation, en tant qu'elle est censée

rendre compte de l'aspect proprement sociolinguistique de l'appropriation des langues de prestige [...] tout aussi bien que de la différenciation de registre perçue comme intérieure à un même idiome

est alors prête à se développer.

VERNACULARISATION ET APPROPRIATION

En 1980, dans le rapport de l'ATP « *Connotations socioculturelles du français...* »¹³ et en une trentaine de pages, G. Manessy faisait la synthèse de sa réflexion, scandée par cinq sous-titres lapidaires : *continuum, fautes, interférences, refonte, appropriation*.

Les deux derniers thèmes sont particulièrement pertinents. Ainsi, après avoir approché dans leur détail les particularités des corpus retenus, il développera certaines conséquences de son approche, retenant que (1984 : 40) :

l'apprentissage naturel d'une langue est conçu comme une succession de tentatives, d'essais, l'apprenti construisant à partir de ces structures élémentaires (et non pas directement à partir des structures élaborées de sa langue maternelle) des 'systèmes approximatifs de communication' de plus en plus semblables à celui de la langue-cible. Or selon toute apparence, ces étapes successives ne sont pas effacées et subsistent dans le répertoire du locuteur qui peut y recourir en cas de besoin. [...] C'est parce que les systèmes approximatifs de communication sont logiquement ordonnés entre deux pôles constitués par les structures élémentaires du langage et la norme académique que le continuum « français d'Afrique » se présente comme un tout cohérent et non pas comme un chaos d'usages individuels

¹³ Repris ensuite sous forme d'ouvrage. Cf. Manessy, G. & Wald, P., 1984. *Le français en Afrique noire ...*, Paris : L'Harmattan.

et dégageant, à propos du français d'Afrique, la notion d'appropriation (1984 :43) :

Nous entendons par là qu'il devient [...] autre chose qu'un code utilitaire, l'expression d'un vague sentiment de solidarité que ressentent des gens que les nécessités de l'existence [...] mettent en contact intime et constant. [...] Cela se traduit non point par une élaboration des structures syntaxiques, par une complexification de la composante morphophonologique, ni par l'imposition de contraintes dans l'expression des catégories grammaticales, caractéristiques principales de processus de créolisation, mais par la fixation des conventions de langage

dont la parenté avec la notion de processus de vernacularisation est évidente et reconnue ; c'est ce dernier terme, à connotation plus linguistique, qu'il retiendra le plus souvent (1984 : 45) :

Ce processus, que nous avons ailleurs désigné quelque peu arbitrairement par le terme de 'vernacularisation', a pour effet manifeste de restituer au code utilitaire à quoi se réduit la pratique du français des non-lettrés la flexibilité stylistique qui lui fait défaut. Sur le plan sociolinguistique, la spécification des normes d'usage peut être assez précise pour permettre de situer le locuteur socialement et géographiquement. Du point de vue linguistique on peut y voir l'amorce d'une évolution qui conduirait à la constitution d'un créole si ce qui n'est encore que convention de langage se trouvait incorporé à la grammaire du parler

qu'il développera dans divers cadres¹⁴ (1995 : 96-97) :

il s'agit de l'effet produit par l'opération, sur une variété de langue, de deux processus complémentaires : la simplification des structures grammaticales et l'élaboration compensatoire des moyens d'expression. [...] l'emploi de la variété simplifiée est interprété non comme un simple moyen d'intercompréhension, mais comme l'expression d'une solidarité qui transcende les différenciations ethniques [...]. Cette solidarité est manifestée par la communauté des conventions de discours. Il est aisé de concevoir comment, dans la mesure où le groupe des usagers se structure et s'organise et où s'affirment les fonctions interactives et rituelles du langage [...], les usages peuvent se muer en règles, de telle sorte que ce qui n'était que procédé expressif [...] devienne hors contexte l'expression d'une catégorie grammaticale

et continuera à affiner (1994 : 15) :

Nous désignons par ce terme [processus de vernacularisation] l'ensemble des phénomènes qui se produisent lorsqu'une communauté de locuteurs prend une conscience suffisamment nette des liens qui les unissent et de leurs

¹⁴ 1980. Expansion fonctionnelle et évolution, in : *Historicity and change in Creole studies* (Highfield, Ar. & Valdman, A.), Ann Arbor : Karoma Press, 79-90.

attentes communes pour être portée à se singulariser par son comportement langagier.

... La vernacularisation consiste en une appropriation du langage beaucoup plus que de la langue ; elle procède par systématisation des manières de dire, par la réduction de la variabilité, les traits saillants jugés significatifs voyant leur fréquence augmenter par rapport à ceux qui ne le sont pas.

Ce terme, G. Manessy l'enrichira et le déclinera (Manessy, G., 1993) finalement en précisant, dans son habituel souci terminologique, ce que l'on peut entendre par 'aires de vernacularité', 'vernacularismes' et 'vernacularisation'.

Mais au moment où il procédait à cette déclinaison, il avait déjà ouvert la voie à d'autres questions, qui le rapprochaient sensiblement sans l'inclure pour autant dans leur mouvance, des «problématiques cognitives». Il s'agit de la question de la sémantaxe. Notion intuitivement lumineuse mais qui demande cependant à être explicitée.

S'inspirant en particulier de l'image des «techniques du corps» chez M. Mauss¹⁵, la notion de sémantaxe qu'il développe implique en effet la notion d'universaux disons «localement interprétés» et la reconnaissance de représentations collectives inconscientes, contraintes ou non, mais toujours présentes entre ce qui serait la faculté de langage et la syntaxe.

Saine réaction contre les approches globalisantes que l'on peut connaître par ailleurs. L'hypothèse d'un tel niveau réintègre de fait l'anthropologique dans la langue, la sociolinguistique dans la linguistique et peut-être aussi le sujet dans son discours. Un tel prisme culturel filtrant le «cognitif» est une position que je retiens personnellement, toutefois la marge offerte pour reconnaître empiriquement les effets du prisme n'est pas si grande car ce n'est guère que dans les situations de rupture que le «décalage introduit» permet éventuellement cette reconnaissance¹⁶. Ce qui me paraît intéressant *a priori*.

SEMANTAXE

Mise en place

A ma connaissance, c'est en 1987, dans un texte intitulé «*Créolisation et créolité*»¹⁷ que Manessy présente ce qu'il appelle sémantaxe, notion qu'il développe effectivement à la lumière des études créoles, en essayant d'appréhender la réalité anthropologique à laquelle il s'intéresse. Il reconnaît ainsi les données du problème (1995 : 210) :

¹⁵ Il s'agit là de «façons de faire» générales et culturellement déterminées.

¹⁶ G. Manessy retenait que cette organisation sémantactique était perceptible dans des dynamiques telles celles qui conduisent à la création de larges zones de convergence, comme les Sprachbünde. Si un niveau sémantactique existe, alors, je crois aussi qu'il se manifeste là.

¹⁷ Créolisation et créolité, in : *Etudes créoles*, X, 2 : 25-38.

Les langues et les structures créoles ont pour caractéristique commune de s'être développées sous une double contrainte : s'adapter à des situations imposées par le groupe détenteur du pouvoir et échapper à la logique d'un système qui déniait à l'individu, toute personnalité sociale et l'obligeait à s'exprimer dans une langue empruntée.

Il constate ensuite que :

Pour édifier ce qui devait être une contre-société à la fois compatible avec l'ordre socio-économique dont elle était prisonnière et capable de lui résister dans les domaines où la violence ne pouvait pas matériellement s'exercer, les initiateurs de la créolité ne disposaient que de trois points d'appui : d'abord ce que tout homme possède du fait qu'il est homme, le patrimoine génétique de l'espèce ou, pour parler comme Bickerton, un 'bioprogramme' qui ne gouverne pas seulement le langage, mais probablement l'ensemble des facultés et bon nombre de comportements humains ; en second lieu, les éléments arrachés à la culture des maîtres ou imposés par eux, notamment en ce qui concerne la vie matérielle et certains aspects de la vie sociale ; enfin ce qui pouvait subsister dans la mémoire, consciente ou non des déportés de leur histoire antérieure à la catastrophe qui les avait précipités dans un univers nouveau : un ensemble confus de représentations, de valeurs, de techniques corporelles et probablement aussi de modes de pensée fixés pour partie au moins par des usages langagiers.

Et il précise à propos de cet « ensemble confus de représentations » :

C'est sur ce dernier point que notre recherche, fondée sur l'hypothèse que la culture créole s'est développée par synthèse d'apports divers dans un cadre conceptuel pour partie hérité. De ce cadre conceptuel, la langue conserve l'empreinte¹⁸.

La réflexion socio-historique et anthropologique qu'il conduit était sans doute nécessaire, elle a l'intérêt d'être documentée et rigoureuse. Finalement, après des considérations détaillées sur ce que l'on peut supposer de la structuration de l'univers plantocratique et des implications que l'on peut en tirer quant à son organisation du point de vue linguistique, il énonce (1995 : 212) :

les bozals d'aujourd'hui sont pour partie les créoles de demain ; ils reproduiront les traits de surface qui attestent leur promotion, mais sans que la 'sémantaxe' de leur parler en soit affectée.

La notion est posée. G. Manessy ne cessera de la développer et de la préciser. Ce qui est intéressant, c'est de se rendre compte de ce qu'elle implique en tant que position de rupture sociale et symbolique et en tant que concept linguistique.

¹⁸ Notion d' « empreinte » qu'il avait déjà retenue de K. Lorentz.

Explicitation

Ainsi, en 1989, au Congrès de Linguistique et Philologie Romane¹⁹, précisera-t-il sa pensée (1995 : 228) en distinguant la sémantaxe du phénomène de l'interférence :

Ce que nous avons en vue n'est pas le mécanisme d'interférence qui conduit des apprenants à couler dans le moule syntaxique de leur langue première la substance de la langue cible, mais plutôt le processus inverse : l'expression à travers les structures grammaticales imposées par la langue cible de catégories sémantactiques propres à la langue maternelle

et en soulignant le niveau auquel il situe le processus :

Nous pensons en effet que contrairement à ce que postule la théorie générative, la «grammaire universelle» (éventuellement inscrite dans un bioprogramme) n'est pas directement reflétée par l'appareil syntaxique des langues, mais que s'intercale entre ces deux plans des modes de catégorisation de l'expérience et, par conséquent, d'organisation de l'information culturellement déterminés, appris et non pas innés, qui sont à la mise en œuvre de la faculté de langage ce que sont les « techniques du corps » (Mauss, 1950)²⁰ à l'accomplissement des fonctions physiologiques du corps humain. Ces modes de conceptualisation et la « vision du monde » dont ils participent seraient caractéristiques d'aires de civilisation étendues et se manifesteraient par l'« air de famille » qu'ont par exemple les langues et les cultures de l'Afrique occidentale, en dépit de leur très réelle diversité.

Pour lui, concrètement :

la « rupture structurale » qui marque la transmutation d'un français approximatif et instable, tel que pouvaient le pratiquer les esclaves africains dans la société d'habitation, en un créole serait l'effet de la résurgence, dans l'usage de ceux-ci, de catégories sémantactiques demeurées latentes tant que

¹⁹ Le français en Afrique de tradition coloniale française (statut socio-politique, usages et caractéristiques), *Actes du XVIIIème congrès international de linguistique et de philologie romanes*, I., Tübingen, Max Niemeyer Verlag : 408-420.

²⁰ Cf. Mauss, M., 1950. Les techniques du corps, in : *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF : 363-386. Ce texte extrait du *Journal de Psychologie*, XXXII, 3-4 de 1936 est en effet tout à fait important pour comprendre ce à quoi fait allusion G. Manessy. Je cite ici M. Mauss (1950 : 372) : « Avant les techniques à instrument, il y a l'ensemble des techniques du corps. Je n'exagère pas l'importance de ce genre de travail, travail de taxinomie psycho-sociologique. Mais c'est quelque chose : l'ordre mis dans des idées, là où il n'y en avait aucun. Même à l'intérieur de ce groupement de faits, le principe permettait un classement précis. Cette adaptation constante à un but physique, mécanique, chimique (par exemple quand nous buvons) est poursuivie dans une série d'actes montés, et montés chez l'individu non pas simplement par lui-même, mais par toute son éducation, par toute la société dont il fait partie, à la place qu'il y occupe ». Ce sont des références de ce type ; M. Mauss ici, K. Lorentz ailleurs qui, hors du domaine de la linguistique, semblent avoir nourries la pensée de G. Manessy, en lui donnant une partie de son originalité par son attention continue au fait anthropologique.

la langue apprise n'assumait qu'une fonction véhiculaire. Cette restructuration serait liée à la recomposition de la société coloniale.

Enfin synthétisant son approche et tirant les conséquences du point de vue de son analyse, il précisera (1995 : 230) :

Cette réflexion nous conduit [...] à distinguer plusieurs niveaux d'apparement au delà de celui de la «grammaire universelle» qui unit toutes les langues humaines : le niveau typologique qui est celui des solutions apportées aux problèmes d'expression des structures de cette grammaire commune ; le niveau sémantactique qui se manifeste par des phénomènes d'affinité tels que ceux que nous avons évoqués et dont le contenu oriente probablement les choix typologiques ; le niveau fonctionnel où s'exercent les contraintes de la communication et où se développent des processus sommairement désignés par les termes de véhicularisation, de vernacularisation et d'élaboration. Ces modes d'apparement sont synchroniques ou plutôt achroniques ; ils sont transcendés par la parenté généalogique qui, elle, se situe au plan des représentations et où les données linguistiques n'ont valeur que d'indices : un créole «français» demeure un parler d'origine française aussi longtemps que ses usagers y reconnaissent des traits [...] attestant la continuité de la filiation.

L'année suivante, il revient encore sur sa pensée (1990 : 244) :

Ce qui est en question ici, ce n'est pas la structuration syntaxique qui tisse le réseau des relations entre constituants de l'énoncé (selon la terminologie de J. Perrot, 1978)²¹, mais la structuration informative par laquelle se construit le message. C'est à ce niveau qu'interviennent les catégories sous-jacentes que nous imputons à la sémantaxe africaine.

A partir de là ce sera essentiellement à une recherche empirique consistant à identifier, exemplifier, reconnaître les traces linguistiques de cette structuration sémantactique dans les langues qu'il s'attachera. S'intéressant plus particulièrement à la structuration informative par laquelle se construit le message et aux catégories syntaxiques qui mettent en jeu la «complétivisation», la focalisation du prédicat, la sérialisation (avec la manifestation de la primauté accordée au générique et l'opposition d'indéfini à défini), l'expression du nombre ou la modalité de l'évaluation comparative.

²¹ Cf. Perrot, J., 1978. Fonctions syntaxiques, énonciation, information, in : *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, LXIII : 85-101 ; l'auteur esquisse une théorie syntaxique élargie qui traite la phrase «comme le produit d'une double structuration : celle de l'énoncé comme unité d'énonciation (modalisée en assertion, interrogation, ...) constituée d'éléments engagés dans des relations qui correspondent aux fonctions syntaxiques, et celle du message comme unité de communication structurant l'apport de l'information» (85).

Développant et dirigeant, dans le cadre que lui avait offert l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), un vaste projet intitulé « *Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique Noire* »²², il recherche et trouve dans le français d'Afrique la manifestation d'une élaboration sémantactique. Il notera alors (1994 : 17-19)²³ :

A partir du moment où le français cesse d'être un code second de communication à fonction principalement référentielle pour devenir le moyen d'expression directe d'une réalité perçue, le jeu des mécanismes cognitifs, eux aussi caractéristiques d'une manière africaine de saisir et de concevoir les choses, commence à s'y manifester. Nous avons développé ailleurs (Manessy 1990)²⁴ l'idée qu'une aire de civilisation se définissait moins par des produits que par la mise en application de techniques apprises et transmises de génération en génération, inaperçues de leurs usagers parce que réputées conformes à l'ordre de la nature et qui concernent aussi bien l'utilisation des ressources du corps [...] ou l'exploitation du milieu naturel que la prise en compte et la conceptualisation du témoignage des sens. Il y a dans l'usage qui est fait de la grammaire française des anomalies qu'on ne peut expliquer par le jeu local de l'interférence, parce qu'elles sont communes à l'ensemble du domaine africain qui couvre, on le sait, des langues de structures typologiques inconciliables.

Et encore :

Les singularités récurrentes sur tout le domaine francophone africain, parfois interprétées comme les manifestations d'une norme interafricaine sous-jacente aux normes endogènes locales, sont probablement dues aux discordances entre la catégorisation sémantique africaine et la structure syntaxique française qui en modèle l'expression.

Enfin, considérant que le langage (1995 : 234) :

n'est, par delà les contraintes « universelles » [...] que la mise en forme d'une expérience perçue au travers du prisme culturel et que la manière dont l'information est organisée et transmise, fût-ce au travers de structures empruntées et sclérosées, en est en quelque sorte la réfraction

et se référant, comme je l'ai déjà mentionné, aux réflexions de M. Mauss concernant les « techniques du corps », il mentionnera à nouveau les « techniques de pensée » :

²² Texte résultant de la transcription des interventions faites au Séminaire de la Baume-lès-Aix, 7-9 juillet 1990, qui marque l'étape initiale de ce projet.

²³ Cf. 1994. Pratique du français en Afrique noire francophone, in : *Langue française* 104 : 11-19.

²⁴ Cf. 1990. De quelques notions imprécises (bioprogramme, sémantaxe, endogénéité), in : *Etudes créoles*, XII, 2 : 85-109.

[des] manières apprises de mettre en œuvre les facultés intellectuelles aussi bien que les manifestations de l'activité et qui seraient à l'exercice des activités mentales innées ce que sont les techniques du corps à celui du « bioprogramme » physiologique.

Il prendra soin de se distinguer de B. L. Whorf²⁵, lequel (1969 : 79) :

parle du « modèle mental » qui s'interpose entre la perception immédiate des phénomènes et la représentation que s'en fait le sujet ; mais cette « objectivation » est pour lui déterminée par la structure linguistique, position doublement opposée à la nôtre puisque nous supposons que cette appropriation du monde extérieur s'opère à un niveau inférieur à celui de la structuration grammaticale et qu'elle s'exprime à travers celle-ci, voire en dépit d'elle.

et synthétisera ainsi sa « façon de voir » :

notre doctrine est que les parlars de populations appartenant à une même aire de civilisation sont susceptibles d'acquérir un certain « air de famille » qui ne se justifie ni par un même héritage linguistique, ni par l'emploi des mêmes procédés grammaticaux, mais par une référence commune à une même « vision du monde » ou, si l'on préfère un terme moins imagé, par les mêmes modes de catégorisation de l'expérience.

Pour conclure

Arrivé au terme de cette présentation, je ne pense pas qu'elle soit suffisante pour expliciter l'œuvre, mais peut être contribuera-t-elle à montrer la progression dans le temps, le cheminement d'une pensée qui a su puiser dans concret et le détail de l'étude empirique les ressources utiles pour tracer la voie de conceptualisations nouvelles. La recherche empirique sur les questions de sémantaxe mérite d'être poursuivie.

Pour conclure enfin, on remarquera que les hypothèses sémantactiques de G. Manessy ont de l'écho puisque plusieurs des participants à cet Hommage ont lié plus ou moins étroitement leur contribution à l'illustration de cette question. L'explication sémantactique qui introduit l'hypothèse de l'intervention d'une certaine dimension culturelle « initiale » dans l'élaboration de faits de grammaticalisation pourrait fonder la pertinence de l'histoire sur un plan d'élaboration de la langue où on ne l'attendait pas. Ainsi par exemple, Albert Valdman souligne, ici même, l'intérêt de l'approche :

d'un processus évolutif plus complexe et d'un [...] haut degré d'abstraction selon lequel, au sein d'une situation sociolinguistique particulière marquée par le relâchement de contraintes normatives, s'effectuerait le filtrage de certains universaux du langage par « *le prisme que constitueraient sur le plan cognitif*

²⁵ Whorf, B. L., 1969. *Linguistique et anthropologie. Les origines de la sémiologie*, Paris, Denoël.

les grandes aires d'affinités culturelles définissant des types de civilisation : amérindienne, océanienne, négro-africaine »²⁶.

Développer une vision de la genèse des langues intégrant la dimension anthropologique est donc important. G. Manessy, avec la rigueur de sa pensée, son ouverture, son indépendance et ses dernières conceptualisations, nous donne à réfléchir et laisse un domaine de recherche en friche que nous avons tout intérêt à exploiter.

Mais peut-être est-ce quand même à lui de prononcer le mot de la fin (1994 : 11) :

Il faut se défaire [...] de l'idée qu'une langue est une donnée immédiate dont les apparences traduiraient une structuration interne objective, directement accessible à l'analyse de l'investigateur. Sociolinguistiquement du moins, la langue n'a d'existence que dans la représentation que s'en font ses locuteurs et c'est selon leurs perspectives, en quelque sorte de l'intérieur, qu'elle doit être examinée.

²⁶ Pour la citation, cf. Manessy, G., *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires*, 1995 : 12.